

Année académique 2025 - 2026

Département des Sciences, des Technologies et du Vivant

Bachelier en informatique orientation développement d'applications

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél: +32 (0) 65 40 41 44 Fax: +32 (0) 65 40 41 54 Mail: eco.mons@helha.be

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE ID304 Ethique							
Ancien Code	ECID3B04ID304	Caractère	Obligatoire				
Nouveau Code	C/M/C/M/C/ IID3040						
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1				
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h				
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Patricia MOLET (moletp@helha.be) HELHa Campus Montignies Nathalie ELIAS (eliasn@helha.be)						
Coefficient de pondération		20					
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement "Ethique" fait partie du cursus de formation du bloc 3 des études de Bachelier en Informatique de gestion.

Elle concerne l'agir humain de la personne dans sa sphère privée, professionnelle et citoyenne, à travers ce qui s'appelle d'habitude notre vie quotidienne.

Elle vise à sensibiliser l'étudiant, appelé à s'insérer dans le milieu professionnel et dans une société durable, à amorcer et à nourrir une réflexion sur ses responsabilités, présentes et futures, de citoyen, de travailleur et d'être humain.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 Communiquer et informer
 - 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
 - 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- Compétence 3 S'engager dans une démarche de développement professionnel
 - 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
 - 3.3 Développer une pensée critique

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement "Ethique", l'étudiant sera capable de :

- situer le rôle de la citoyenneté dans une société durable
- définir diverses notions liées à l'éthique
- identifier différents types de jugements
- caractériser quelques conceptions éthiques
- établir le questionnement éthique qui est soulevé, à partir d'un texte ou extrait de texte abordé au cours ou

en lien avec celui-ci, ou encore à partir de faits de société ou de pratiques professionnelles

- appliquer l'une ou l'autre conception éthique abordée au cours à tel ou tel cas, situation concrète
- énoncer la spécificité de la RSE

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECID3B04ID304A Citoyenneté, éthique et société

24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECID3B04ID304A Citoyenneté, éthique et société

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

1. Exceptions:

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

2. Exceptions autres : (Mons)

- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la Direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.
- Ainsi, l'étudiant, souhaitant s'impliquer dans une <u>participation citoyenne</u> à travers un mandat <u>au niveau de l'OEH</u> (présidence, vice-présidence, mandat OEH externe dans le pôle hennuyer, à l'ARES ou dans une organisation représentative des étudiants), <u>au niveau de HELHa Sport</u> (présidence, vice-présidence), <u>dans un Conseil HE</u> (Conseil pédagogique, Conseil social) et/ou à l'Organe de Gestion, <u>dans le Conseil du Département Economique de la HELHa</u>, pourrait bénéficier, à sa demande, d'un <u>dispositif d'évaluation différent dans cette UE</u>. Pour cela, il lui faudra <u>prendre contact directement avec la Direction</u> pour lui signifier son souhait d'une telle participation citoyenne et prendre connaissance des modalités spécifiques concernant son implication dans son mandat (**Contrat de valorisation de la participation étudiante Volet institutionnel**).
- <u>Lors de l'année académique durant laquelle l'UE IG304-Ethique</u> (AA Citoyenneté, éthique et société) <u>est inscrite au programme d'études de l'étudiant</u>, celui-ci prendra contact avec l'enseignant pour obtenir les modalités particulières du travail demandé lors de l'année académique en cours (**Contrat de valorisation de la participation étudiante Volet réflexif**).
- <u>L'ensemble de cette démarche (Unité Citoyenneté-UC) doit être faite pour le 15 octobre</u>. Durant toute la période que dure cette démarche, l'étudiant ne peut s'absenter du cours. Bien que l'UE (ou l'Activité d'Apprentissage) concernée soit organisée au Q1, l'étudiant, dans le cadre de ce dispositif d'exception, sera évalué à l'issue du Q2 et sera renseigné en 1ère session (Q1) avec un "Motif Légitime" (ML).
- En cas d'échec en 1ère session (Q2), l'étudiant bénéficiant du dispositif d'exception UC, après avoir pris connaissance lors de la consultation des copies des consignes spécifiques de l'enseignant, devra en 2de session (Q3) soit fournir un nouveau travail réflexif selon les prescriptions fixées par l'enseignant, soit,

- toujours selon les consignes de l'enseignant, présenter l'examen écrit sur le cours, selon les modalités retenues dans la fiche ECTS.
- En cas de <u>non-respect de ces modalités</u> (par exemple, l'étudiant qui ne prend pas contact avec l'enseignant lors de la période officielle de consultation des copies du Q2 pour connaître les modalités d'évaluation de 2de session au Q3), la <u>note finale</u> correspondra à un "<u>Pas Présenté</u>" (PP).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).



Année académique 2025-2026

Département des Sciences, des Technologies et du Vivant

Bachelier en informatique orientation développement d'applications

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél: +32 (0) 65 40 41 44 Fax: +32 (0) 65 40 41 54 Mail: eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Citoyenneté, éthique et société							
Ancien Code	3_ECID3B04ID304A	Caractère	Obligatoire				
Nouveau Code	MIID3041						
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1				
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h				
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Patricia MOLET (moletp@helha.be)						
Coefficient de pondération		20					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage concerne l'agir de la personne dans sa sphère privée, citoyenne et professionnelle. Elle a pour but d'amener l'étudiant, appelé à s'insérer dans le milieu professionnel et dans une société durable, à amorcer et à structurer une réflexion sur ses futures responsabilités de citoyen, de professionnel et d'être humain.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- Définir, identifier, expliciter et illustrer l'éthique et quelques outils applicables
- Définir, identifier, expliciter et illustrer l'éthique environnementale
- Définir, identifier, expliciter et illustrer le développement durable sous un angle éthique
- Définir, identifier, expliciter et illustrer la RSE sous un angle éthique
- Définir, identifier, expliciter et illustrer la Citoyenneté sous un angle éthique
- · Appliquer ces notions à une situation donnée

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Comprendre l'éthique
- Outils éthiques
- Ethique environnementale
- Ethique et Développement Durable
- Ethique et RSE
- Ethique et Citoyenneté

Démarches d'apprentissage

Cours magistral.

Mises en situation, travail individuel ou en équipe (lecture, exercices, réflexion...), films documentaires... Importance de la prise de notes personnelles de l'étudiant!

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Présentations PowerPoint

Documents supplémentaires en fonction de la matière vue au cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

30%: Evaluation continue (modalités opérationnelles postées sur ConnectED)

Les principes d'évaluation ci-dessus visent à permettre aux étudiant·es de mesurer rapidement leur niveau d'acquisition des compétences attendues.

70%: Examen écrit

Le résultat des exercices et activités réalisés au cours fait partie intégrante de la matière de l'examen écrit.

Q3: 100% Examen Ecrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	30				
Période d'évaluation	Exe	70			Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Exceptions

- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues **en fonction du parcours académique** de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son déléqué et signé par l'étudiant pour accord.
- L'étudiant qui souhaite s'impliquer dans une **participation citoyenne à travers un mandat au sein de la HE** pourrait bénéficier, à sa demande, d'un dispositif d'évaluation différent de cette UE. Pour cela, il lui faudra prendre contact dès le début de la rentrée académique avec la Direction pour lui signifier son souhait d'une telle participation citoyenne et prendre connaissance des modalités spécifiques concernant son implication dans son mandat. La Direction valide cette demande d'exception d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).